

### PREP'AVOCAT

# Droit pénal

### SUPPORT PEDAGOGIQUE: la corruption

Infraction appartenant aux atteintes à la probité, la corruption peut revêtir plusieurs formes (passive ou active) et concerner différents agents (privés ou publics).

La corruption <u>passive</u> désigne la qualité de l'auteur corrompu, tandis que la corruption active désigne le corrupteur. C'est l'élément préalable.

<u>Exemple</u>: un chef d'entreprise va proposer une somme d'argent à un maire afin d'obtenir l'attribution d'un marché public.

Le maire est le corrompu (corruption passive), tandis que le chef d'entreprise est le corrupteur (corruption active).

Attention: s'îl s'agit de l'inverse, le maire reste le corrompu et le chef d'entreprise le corrupteur. Ce qui change est le fait que le chef d'entreprise ait cédé aux sollicitations du maire (au lieu d'avoir proposé).



#### Pour les agents publics :

- Agent public: 432-11 al.1 du Code pénal (corruption passive) et 433-1 du Code pénal (corruption active),
- Agent de justice: 434-9 al.1 Code pénal (corruption passive) et 434-9 al. 2 Code pénal (corruption active),
- Agent public étranger: 435-1 Code pénal (corruption passive) et 435-3 (corruption active),
- Agent de justice international: 435-7 Code pénal (corruption passive) et 435-9 Code pénal (corruption active).

Pour les agents privés : 445-2 Code pénal (corruption passive) et 445-1 Code pénal (corruption active).

Elément matériel: le texte est très précis et large quant aux actes pouvant tomber sous le coup de la corruption. Lors de la résolution du cas pratique, ne recopiez pas l'intégralité du texte, mais prenez plutôt les éléments qui se rapportent au cas d'espèce.

Il faudra alors identifier les éléments: la sollicitation/agrégation/proposition illégitime (sans droit), directe ou indirecte, d'une offre/don/présent/avantage quelconque afin d'obtenir <u>l'accomplissement d'un acte ou l'abstention de l'accomplissement d'un acte</u> de la fonction.

Il est important d'identifier ces éléments et ne pas en oublier un seul, sous peine de ne pas avoir l'intégralité des points.

Les étudiants ont tendance à oublier de mentionner en quoi l'acte est permis par la fonction.



Exemple: un Etat propose une importante somme d'argent à une fédération internationale de football afin qu'un joueur argentin évoluant dans un club détenu par cet Etat remporte la Coupe du monde de football, via des décisions d'arbitrage litigieuses et des penalties.

Ici, on a une proposition directe et illégitime d'une offre (somme d'argent) afin d'obtenir la modification (accomplissement d'un acte) du déroulement normal d'une manifestation sportive (article 445-1-1 du Code pénal), acte permis par la fonction de la fédération en raison de son influence qu'elle peut avoir sur les rencontres sportives.

**TRES IMPORTANT**: la corruption est une infraction **formelle**.

Ainsi, il importe peu que l'autre acteur de la corruption ait accepté ou non les sollicitations/propositions.

Exemple: une personne propose 1 000 000€ à un Procureur de la République pour qu'il ne mette pas en mouvement l'action publique du chef de fraude fiscale. Le Procureur refuse.

La personne pourra quand même être poursuivie, puisque la proposition aura eu lieu! Il n'importe peu que le résultat souhaité ait été atteint.



Elément moral: la corruption suppose un dol général, qui est la conscience et la volonté de porter atteint au devoir de probité de la fonction exercée, ainsi qu'un dol spécial, qui est la volonté d'obtenir l'accomplissement ou l'abstention d'un acte de la fonction/un avantage quelconque.

Exemple: dans le cas du chef d'entreprise qui propose une somme d'argent à un maire afin d'obtenir l'attribution d'un marché public :

- Le maire aura nécessairement la conscience et la volonté de porter atteinte au devoir de probité qu'il tient de sa qualité d'élu public, ainsi que la volonté d'obtenir cette somme d'argent,
- Le chef d'entreprise aura nécessairement la conscience et la volonté de porter atteint au devoir de probité du maire en raison de sa qualité d'élu public, ainsi que la volonté d'obtenir l'attribution d'un marché public.



Peines encourues: la peine encourue va varier selon la qualité du corrompu.

La corruption d'un agent public est ainsi réprimée de <u>10 ans d'emprisonnement</u> et d'une amende de 1 millions d'euros.

A l'inverse, pour l'exemple de la corruption de l'acteur d'une rencontre sportive, la peine encourue est de <u>5 ans d'emprisonnement</u> et de <u>500 000€ d'amende.</u>

Il sera donc important de se référer au texte systématiquement.

#### S'agissant des peines complémentaires :

- 432-17 Code pénal pour la corruption passive d'agent public,
- 433-22 Code pénal pour la corruption active d'agent public,
- 445-3 Code pénal pour la corruption active et passive d'agent privé

131-26-2 du Code pénal qui s'applique à tous.